



PICARDIE

LA RÉGION

ensemble, réinventons la Picardie



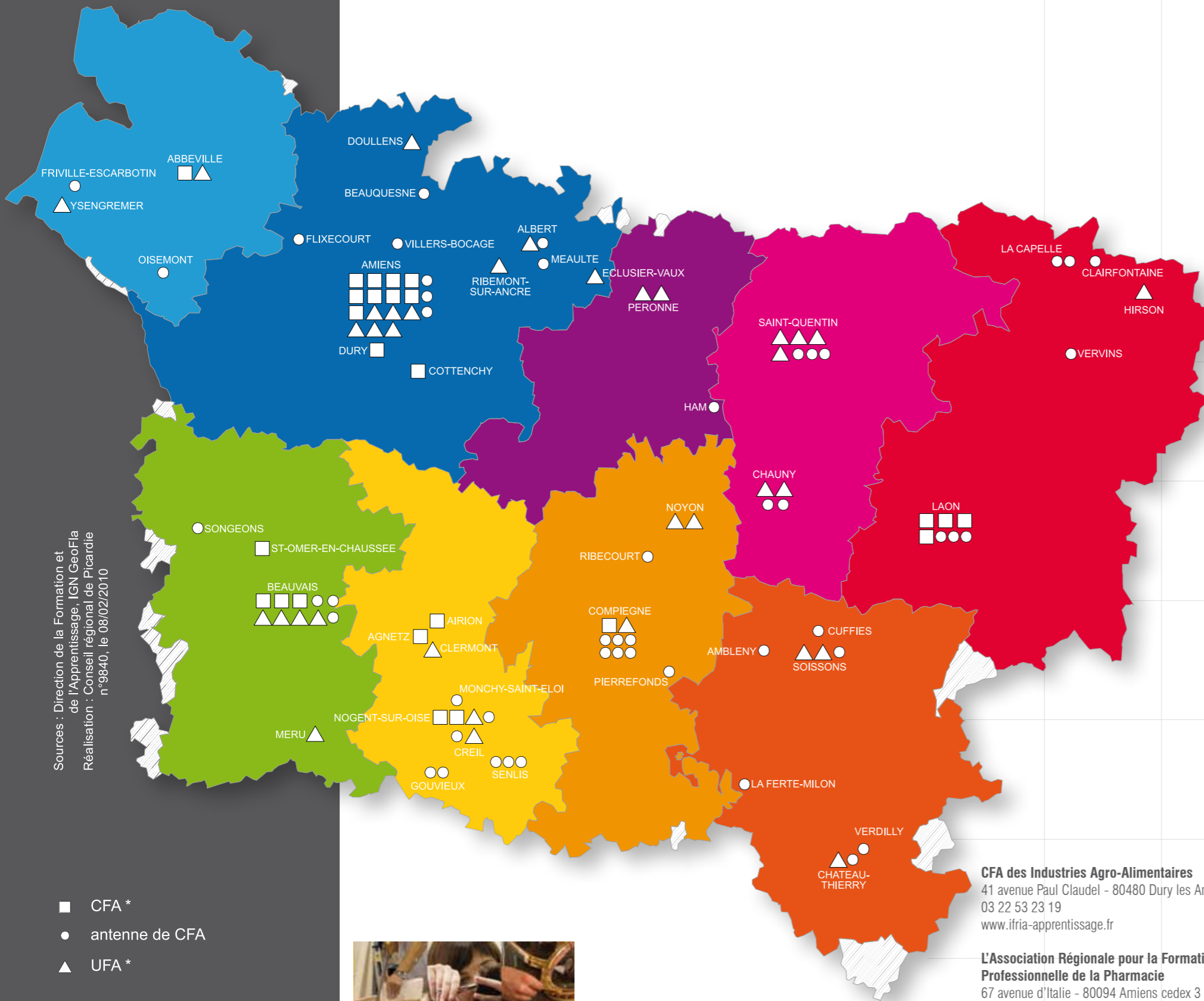
Photos : Stéphane Lefebvre, Cyrille Struy, Léandre Leber, Irwin Leullier, Matthieu Sartre, François Delahaye, Com des images / Région Picardie

L'apprentissage en Picardie 2011



Plus d'infos :
www.cursus.picardie.fr





Sources : Direction de la Formation et de l'Apprentissage, IGN GeoFla
Réalisation : Conseil régional de Picardie n°9840, le 08/02/2010

- CFA *
- antenne de CFA
- ▲ UFA *
- Bassins Education Formation
- hors académie

* CFA : Centre de Formation d'Apprentissage
* UFA : Unité de Formation par Apprentissage



Les CFA de Picardie



CFA Interprofessionnel Tertiaire

Maison des entreprises et de la formation
240 avenue Marcel Dassault - 60000 Beauvais
03 44 55 96 00
Antennes du CFA : Compiègne / Senlis

CFA du Transport et de la Logistique

16 rue de la Vasselerie - Zone Industrielle Nord - 80000 Amiens
03 22 54 21 70
www.tracetonchemin.com
Antennes : Laon / Monchy

CFAI 8002

Espace Industriel Nord - BP 50024 - 74 rue de Poulainville - 80081 Amiens Cedex 2
03 22 54 64 00
www.choisir-ma-formation.com
Antennes : Friville Escarbotin / Saint-Quentin / Chauny / Soissons
UFA : Albert / Montdidier / Meaulte

CFA des Lycées Publics

1 rue Paul Delique - BP 70730 - 80142 Abbeville Cedex
03 22 25 41 00
www.ac-amiens.fr/formations/cf3a
UFA : Amiens / Abbeville / Doullens / Péronne / Hirson / Saint-Quentin / Chauny / Soissons / Beauvais / Creil / Nogent sur Oise / Noyon / Clermont

CFA de l'Economie Sociale et Solidaire

12 rue des Deux Ponts - 80044 Amiens Cedex 1
03 22 66 33 99
www.irffe.fr - www.cfaessas-picardie.fr
Antennes : Amiens / Beauquesne / Oisemont / Villers Bocage / Songeons

BTP CFA Somme

17-19 rue Pierre Rollin - 80091 Amiens Cedex
03 22 46 87 77
www.cfa-btp-amiens.org

CFA Irfa Apisup

36 rue des Otages - 80000 Amiens
03 22 82 80 80
www.irfa-apisup.fr
Antennes : Amiens / Saint Quentin / Nogent sur Oise / Laon / Senlis / Beauvais / Compiègne

CFA de l'Iréam

33 rue de Québec - 80038 Amiens Cedex
03 22 50 38 38

CFA Jean Bosco

43 rue Laurendeau - 80000 Amiens
03 22 33 77 65
UFA : Amiens / Doullens (sous réserve du vote des élus) / Beauvais / Château-Thierry / Chauny / Soissons

CFA de la Banque

CSPB Immeuble Mercure - 30 place Salvador Allendé BP 40487 - 59664 Villeneuve d'Ascq Cedex
03 20 14 97 68
www.banque-apprentissage.com
UFA : Amiens / Nogent

CFA Agricole et Horticole de l'Oise

60600 Airion
03 44 50 84 40
www.cfaah-oise.fr
UFA : Airion / Beauvais / Gouvieux / Pierrefonds / Ribécourt

CFA de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise

230 rue Charles Somasco Prolongée - 60180 Nogent sur Oise
03 44 55 99 00
www.oise.cci.fr
Antenne : Gouvieux

BTP CFA Oise

290 Impasse de la Croix verte - 60600 Agnetz
03 44 78 29 00
www.cfabtpoise.fr

CFA de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise

24 rue de l'Industrie - ZAC de Ther - 60000 Beauvais
03 44 02 21 16
www.cma-oise.fr
Antenne : Compiègne

CFAI Oise

1 rue Eugène Gazeaux - 60300 Senlis
03 44 63 81 63
www.proméo-formation.fr
Antennes : Beauvais / Compiègne

BTP CFA Aisne

Chemin d'Aulnois - BP 152 - 02006 Laon Cedex
03 23 23 32 90
http://cfa.cripp.org/btp02

CFA de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aisne

30 rue d'Enfer - 02000 Laon
03 23 23 16 70
www.cm-aisne.fr
Antennes : Château-Thierry / La Capelle

CFA de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne

3 rue des Minimes - 02000 Laon
03 23 27 00 10
www.aisne.cci.fr

CFA Agricole de l'Aisne

5 rue des Minimes - 02000 Laon
03 23 23 78 00
www.cfa-agri02.fr - www.aisneeco.com
Antennes : Ambleny / Clairfontaine / Chauny / Verdilly / La Capelle / Vervins

CFA de la Ville de Compiègne

Cité Technique Mireille Grenet - 13 avenue d'Huy - BP 23 - 60200 Compiègne Cedex
03 44 92 28 00
www.cfaah-oise.fr

CFA BTP le Belloy

51 rue de Belloy - 60860 Saint Omer en Chaussée
03 44 84 60 03

CFA des Industries Agro-Alimentaires

41 avenue Paul Claudel - 80480 Dury les Amiens
03 22 53 23 19
www.ifria-apprentissage.fr

L'Association Régionale pour la Formation Professionnelle de la Pharmacie

67 avenue d'Italie - 80094 Amiens cedex 3
03 22 97 92 20
www.crefpharmacie.org

CFA d'Interfor

2 rue Vadé - BP 18 - 80017 Amiens Cedex
03 22 82 00 00
www.interfor.fr

CFA Agricole de la Somme

Lycée Agricole Le Paraclet - 80440 Cottenchy
03 22 35 30 20
UFA : Cottenchy / Abbeville / Péronne / Ribemont sur Ancre / Eclusier Vaux / Yzengremer

L'apprentissage



Un emploi et une formation en alternance

A partir de 16 ans* et jusqu'à 25 ans révolus**, l'apprentissage vous permet d'acquérir les savoir-faire professionnels recherchés par les entreprises et une qualification certifiée par un diplôme.

Être apprenti, c'est être embauché par un employeur et suivre une formation professionnelle dans un CFA (centre de formation d'apprentis).

Dans l'entreprise...

Vous travaillez et vous percevez en échange un salaire. Vous recevez en plus une formation pratique. Une personne est directement responsable de votre formation. C'est le maître d'apprentissage.

Le temps passé en entreprise représente au total entre 50 et 75% de votre apprentissage.

Au CFA...

Vous suivez une formation professionnelle théorique et pratique. Le temps consacré à cette formation est inclus dans votre temps de travail. Cette formation complète celle reçue en entreprise. Vous suivez également des cours d'enseignement général (français, math, législation...) et des cours d'éducation physique et sportive.

*ou 15 ans après une classe de 3^e.

**Des dérogations sont possibles.

Le diplôme

Vous préparez le même diplôme que les élèves de lycée professionnel ou technologique.

Pour découvrir les métiers, pour s'initier au monde professionnel

Dispositif d'Initiations aux Métiers en l'Alternance

Vous pouvez entrer en DIMA, dès l'âge de 15 ans pour vous initier à un métier ou à un groupe de métiers. Pendant 1 an vous vous formez en alternance en entreprise et en CFA.

Le CFA assure l'enseignement général (français, mathématiques,...) et une initiation technologique à la profession. L'entreprise vous accueille pendant les stages pratiques environ une semaine sur deux. Pendant ces stages, vous conservez le statut scolaire et vous bénéficiez donc des congés scolaires. C'est à vous de trouver l'entreprise qui vous accueillera pour les stages.

Le CFA peut vous aider dans vos démarches. A l'issue d'une DIMA, vous pouvez préparer un CAP soit par la voie de l'apprentissage, soit en lycée professionnel.

Tous les diplômes de l'enseignement professionnel peuvent se préparer par l'apprentissage :

Niveau 5

- CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle)
- CAPA (Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole)
- MC (Mention Complémentaire) : Elle se prépare en 1 an après certains CAP ou BEP. C'est un diplôme national qui ajoute une spécialisation et permet une adaptation à l'emploi.
- BPA (Brevet Professionnel Agricole) : Il se prépare en 1 an après un BEPA ou un CAPA. Il permet l'accès à la vie active en tant qu'ouvrier agricole qualifié.
- DE (Diplôme d'Etat)



Niveau 4

- MC (Mention Complémentaire) : Elle se prépare en 1 an après un baccalauréat professionnel ou un diplôme de niveau 5. C'est un diplôme national qui ajoute une spécialisation et permet une adaptation à l'emploi.
- Bac Pro (Baccalauréat Professionnel) : bac pro en 3 ans après une classe de 3^e ou en 2 ans.
- Bac Pro Agricole : Il se prépare en 2 ans après un BEP/ BEPA ou un CAP/CAPA. Il donne un haut niveau de qualification dans une spécialité précise : productique, maintenance, commerce...
- BTM (Brevet Technique des Métiers) : Il se prépare en 2 ans après un CAP ou un BEP*. Il permet à son titulaire d'accéder à des emplois de second d'entreprise (chef de fabrication, chef d'atelier...)
*sauf pour le BTM Pâtisseries, réservé aux titulaires d'une mention complémentaire ou aux candidats pouvant justifier d'un an de pratique professionnelle après obtention d'un diplôme de niveau 5.
- BP (Brevet Professionnel) : Il se prépare en général en 2 ans après un CAP. Il donne une qualification professionnelle supérieure. Dans certaines professions, il est exigé pour créer son entreprise (exemple : coiffure).
- DE (Diplôme d'Etat)

Niveau 3

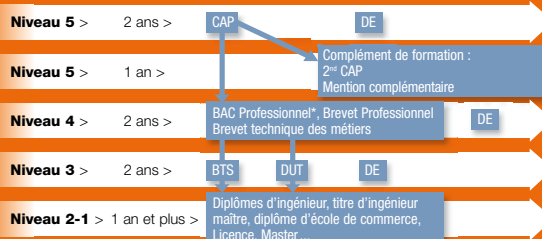
- BTS (Brevet de Technicien Supérieur)
- BTSA (Brevet de Technicien Supérieur Agricole)
- DUT (Diplôme Universitaire de Technologie) : Ils se préparent en 2 ans après un baccalauréat. Les titulaires de ces diplômes sont directement opérationnels sur le marché du travail dans des postes de technicien.
- DE (Diplôme d'Etat)

Niveau 2-1

- Licence
- Licence Professionnelle
- DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion)
- Diplôme de l'Institut Supérieur d'Administration et de Management (ISAM)
- Bachelor
- Master
- Diplôme d'Ecole Supérieure de Commerce
- Titre d'Ingénieur-maître
- Diplôme d'Ingénieur
- DSCG (Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion)

Parcours de formation

Vous pouvez vous former en apprentissage à différents niveaux, passer du CFA au lycée professionnel ou technologique et réciproquement. A la fin de chaque cycle de formation, vous pouvez entrer dans la vie active.



Démarches et contrat

FICHE
2



Informez-vous avant de choisir un métier

Réfléchissez bien à la fois à vos goûts, à ce que vous aimeriez faire et à vos possibilités d'obtenir le diplôme qui vous intéresse, rencontrez le conseiller d'orientation-psychologue, il vous aidera à faire le point et vous accompagnera dans votre démarche, allez au contact des professionnels, visitez des CFA : certains organisent des journées «portes ouvertes». Rencontrez le conseiller de la Mission Locale la plus proche de votre domicile.

Consultez la documentation sur les métiers sur www.planetemetiers.picardie.fr

Cherchez un employeur & signez un contrat d'apprentissage

C'est à vous d'aller voir les employeurs et de faire les démarches nécessaires. Répondez aux petites annonces des journaux, envoyez votre candidature à des entreprises qui vous paraissent intéressantes.

Pour vous informer sur les entreprises picardes, utilisez le portail www.e-picardie.net et retrouvez les offres disponibles dans la région sur www.picardie-apprentissage.net

N'oubliez pas : le secteur public est ouvert aussi à l'apprentissage !

Pas de temps à perdre !

Après avoir trouvé un employeur, vous devez signer un contrat d'apprentissage. Période idéale pour signer votre contrat : entre mi-juin et mi-septembre. Signez en tout cas votre contrat avant le 30 octobre pour éviter de perdre une année.

Handicap et apprentissage

Si vous êtes reconnu travailleur handicapé, vous pourrez bénéficier d'aides financières compensatrices. Ce statut permet aussi à l'employeur qui signe avec vous un contrat d'apprentissage de bénéficier de certains avantages.

Pour tout renseignement, contacter : www.agefiph.fr ou par téléphone : 03 22 54 26 80

Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée signé entre l'apprenti (ou ses représentants légaux s'il est mineur) et l'employeur. Il est régi par les lois, règlements et conventions ou accords collectifs du travail applicables au personnel de la branche ou de l'entreprise considérée. Ce contrat associe l'acquisition d'un savoir-faire en entreprise et une formation générale dispensée dans un CFA ou dans une section d'apprentissage de lycées publics ou privés. Le temps passé en entreprise représente entre 50% et 75% du temps de travail selon le diplôme préparé.

Un contrat de travail écrit

Le contrat d'apprentissage doit toujours être conclu en utilisant un formulaire type. Il doit indiquer :

- les coordonnées de l'employeur et du maître d'apprentissage
- la date de début et de fin de l'apprentissage (jours, mois, année). Celui-ci ne peut commencer plus de trois mois avant le début de la scolarité au CFA et plus de trois mois après,
- la durée de l'apprentissage : un à trois ans selon le métier et le niveau de qualification*,
- la durée hebdomadaire de travail,
- le diplôme préparé,
- le centre de formation d'apprentis (CFA) où vous suivrez les cours d'enseignement général et technologique.
- le montant de votre salaire et éventuellement les avantages en nature.

Avant signature du contrat, vérifiez que toutes les rubriques ont été correctement remplies.

Durée

La durée du contrat d'apprentissage est en générale de deux ans. Elle peut être portée à trois ans ou réduite à un an en fonction du métier, de la qualification préparée et du niveau initial de l'apprenti.

Date et signature

Le contrat doit être signé entre le 1^{er} juillet et le 30 novembre (sauf dérogation).

Période d'essai

Elle est de deux mois suivant la signature du contrat. Pendant cette période, le contrat peut être rompu par l'apprenti ou l'employeur.

Le contrat d'apprentissage : un engagement partagé

L'apprenti s'engage

A effectuer le travail confié par l'employeur / A suivre les cours du CFA / A se présenter aux examens prévus en fin de contrat / A respecter les règlements intérieurs du CFA et de l'entreprise.

L'employeur s'engage

A inscrire l'apprenti dans un CFA et à le libérer sur son temps de travail pour les enseignements et les examens / A assurer la formation pratique de l'apprenti en lui confiant des tâches et des postes en relation directe avec sa formation / A verser un salaire à l'apprenti / A respecter la réglementation du travail applicable aux apprentis.

L'apprenti

FICHE
3



La situation de l'apprenti

Le contrat d'apprentissage vous donne le statut de jeune travailleur, le droit à un salaire et vous assure une formation professionnelle validée par un diplôme.

Temps de travail dans l'entreprise

La durée légale du travail est de 35 heures par semaine. Toutefois, dans le cadre de la réduction du temps de travail, vous serez soumis à l'horaire défini par l'accord collectif conclu dans l'entreprise. Les heures de cours en CFA sont comprises dans cet horaire.

Vous pourrez effectuer des heures supplémentaires (5 heures maximum par semaine) payées plus que les autres. Dans ce cas, votre employeur doit demander une dérogation à l'inspection du travail.

Dans les secteurs de l'hôtellerie et de la vente en alimentation, le temps de travail en entreprise peut être supérieur à 35 heures.

- **Jusqu'à 18 ans** : la durée du travail est limitée à 8 heures par jour (dans la limite de 35 heures par semaine) sauf dérogation (dans une limite de 5 heures supplémentaires par semaine).
Le travail de nuit est interdit de 22 heures à 6 heures du matin, sauf dérogation, notamment pour les apprentis boulangers.
- **18 ans et plus** : en règle générale, la durée du travail est conforme à la législation en vigueur et ne peut dépasser 10 heures par jour, sauf dérogation.

Congés payés

L'apprenti a droit à deux jours et demi ouvrables de repos par mois de travail, soit cinq semaines de congés payés pour une année de présence dans l'entreprise.

Des congés exceptionnels (examens, événements familiaux etc.) existent également.

La couverture sociale

L'apprenti est assuré social. En cas de maladie, d'accident ou d'arrêt de travail, il bénéficie des remboursements et des indemnités journalières de la sécurité sociale. L'apprenti est couvert pour les risques de maladies professionnelles et accidents du travail, que l'accident survienne au CFA, dans l'entreprise ou sur les trajets du domicile aux différents lieux de l'apprentissage.

Les allocations familiales et allocation logement

Elles vous sont accessibles suivant certaines conditions. Pour plus de renseignements, se rapprocher de la CAF.

Rémunération

Le contrat d'apprentissage garantit une rémunération mensuelle minimum dont le niveau est fonction de l'âge de l'apprenti et de sa progression dans le cycle de formation, sous réserve de dispositions contractuelles ou conventionnelles plus favorables.

Le salaire n'étant pas soumis aux cotisations sociales salariales, les montants indiqués ci-dessous sont ceux perçus par l'apprenti.

Âge du jeune	Ancienneté de l'apprenti dans le contrat	% du SMIC*
16-17 ans	1 ^{ère} année du contrat	25%
	2 ^{ème} année du contrat	37%
	3 ^{ème} année du contrat	53%
18-20 ans	1 ^{ère} année du contrat	41%
	2 ^{ème} année du contrat	49%
	3 ^{ème} année du contrat	65%
21-25 ans	1 ^{ère} année du contrat	53%
	2 ^{ème} année du contrat	61%
	3 ^{ème} année du contrat	78%

*ou du salaire prévu par la convention collective, s'il est plus favorable.

La rémunération des apprentis dans le secteur public est augmentée de 10% pour la préparation des diplômes de niveau IV et de 20% pour la préparation des diplômes de niveau III. Dans certaines branches, la rémunération peut être supérieure au minimum légal.

A la fin du contrat d'apprentissage

A la fin du contrat d'apprentissage, l'employeur doit délivrer un certificat de travail à l'apprenti.

L'employeur peut, s'il le souhaite, garder le jeune après son contrat d'apprentissage dans le cadre d'un contrat de travail normal (CDD-CDI). Si le contrat d'apprentissage est suivi de la signature d'un contrat de travail à durée indéterminée dans la même entreprise, aucune période d'essai ne peut être imposée, sauf dispositions conventionnelles contraires.

La durée du contrat d'apprentissage est prise en compte pour le calcul de la rémunération et l'ancienneté du salarié.

La région Picardie vous accompagne



FICHE
4

La Région Picardie accompagne les apprentis

La Région participe aux frais de transport, d'hébergement et de restauration. Ce dispositif étant appelé à évoluer, vous retrouverez le détail de ces aides sur www.planetemetiers.picardie.fr pour la prochaine rentrée scolaire 2011.

Le Conseil régional de Picardie participe également au financement des premiers équipements d'apprentis. Cette aide est versée, quel que soit le niveau de formation (hors enseignement supérieur, exception faite des BTS) par la Région à la fin de la période d'essai de deux mois. Son montant varie en fonction de la filière de formation : de **70 € à 280 €**.

Renseignez-vous auprès de votre CFA pour connaître les modalités d'attribution de ces aides.

Contact : equipementpro@cr-picardie.fr

Les apprentis empruntant le transport ferroviaire peuvent bénéficier de réduction sur le prix de l'abonnement mensuel ou hebdomadaire. Pour cela, il suffit de retirer un formulaire de demande d'Abonnement Élève, Étudiant, Apprenti (A.E.E.A) dans les gares SNCF de Picardie.

Renseignez-vous auprès de votre CFA.

La Région Picardie accompagne les entreprises

Indemnité Compensatrice Forfaitaire

Le Conseil régional de Picardie verse une prime à l'employeur dans les conditions fixées par l'article R62431 du code du travail pour l'accueil et la formation d'un apprenti par année de cycle de formation et par apprenti. Le montant de cette prime est fixé à 1000 € pour tout nouveau contrat à compter du 1^{er} juin 2010. Cette indemnité peut être majorée (ex 1 000 € pour l'embauche d'une jeune femme sur un métier réputé masculin ou pour l'embauche d'un jeune homme sur un métier réputé féminin. Liste fixée par la Commission Permanente du Conseil régional, disponible sur demande écrite).

Aides de l'Agefiph et de l'Etat

Faciliter l'accès à l'entreprise des jeunes handicapés

Pour l'apprenti handicapé de moins de 45 ans, une subvention forfaitaire de 1 700€ lui est accordée si la durée du contrat d'apprentissage est d'au moins 6 mois. Pour les plus de 45 ans, 1 700€ pour un contrat de 6 à 11 mois et 3 400€ pour une durée minimale de 12 mois.

Pour l'employeur : une subvention de 3 400€ par an lui est accordée pour l'embauche d'un apprenti de moins de 45 ans et 6 800€ pour un apprenti de plus de 45 ans.

Contacts utiles

Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)

- Saint-Quentin • 03 23 06 02
- Beauvais • 03 44 79 80 81
- Abbeville • 03 22 24 24 71
- Amiens • 03 22 82 22 22
- Peronne • 03 22 73 36 36

Chambre de Métiers et de l'Artisanat

- (02) Aisne • 03 23 21 86 86
- (60) Oise • 03 44 10 14 14
- (80) Somme • 03 22 50 40 16

Le Bâtiment et les Travaux Publics

- (02) Aisne • 03 23 23 26 28
- (60) Oise • 03 44 78 41 70
- (80) Somme • 03 22 46 87 77

Chambres d'Agriculture

- (02) Aisne • 03 23 22 50 50
- (60) Oise • 03 44 11 44 11
- (80) Somme • 03 22 33 64 52

Union Patronale

- (02) Aisne • 03 23 05 88 88
- (60) Oise • 03 44 55 96 00
- (80) Somme • 03 22 92 54 64

Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

www.ac-amiens.fr

Pôle Emploi

Tél. 39 49 (0,11 €/mn)
www.pole-emploi.fr

Missions Locales

www.missions-locales-picardie.org

Les métiers

Les métiers et formations accessibles par apprentissage



FICHE
5

Les métiers de l'agriculture et assimilés

Production agricole

CAPA Production agricole / Utilisation des matériels / Vigne et vin **BPA** Travaux de la production animale / Travaux de conduite et entretien des engins agricoles **BP** Responsable d'exploitation agricole **CS** Conduite de l'élevage laitier **BTSA** Analyse et conduite de systèmes d'exploitation **Licence Pro** Agronomie et développement durable **Autre** Ingénieur en agriculture, agroalimentaire et bioressources

Horticulture et aménagement de l'espace rural

CAPA Entretien de l'espace rural / Productions horticoles **CAPA** Travaux paysagers **BPA** Travaux d'aménagement paysagers **BP** Travaux paysagers **BAC Pro** Travaux paysagers **BTSA** Aménagements paysagers / Production horticole **CS** Construction paysagère / Taille et soin des arbres

Agroéquipements

CAP Maintenance de matériel parcs et jardins / Maintenance des matériels Option tracteurs et matériels agricoles **CS** Tracteurs et machines agricoles / Utilisation et maintenance **BP** Agroéquipements **BAC Pro** Agroéquipements Maintenance des matériels Option agricoles, travaux publics, Option parcs et jardins **Licence Pro** Agroéquipements, conservations des sols **BTS** Agroéquipements **BTSA** Génie des équipements agricoles / Technologies végétales Spécialité agronomie et systèmes de culture

Vente dans l'agriculture

BAC Pro Technicien conseil vente de produits alimentaires et qualité **CS** Responsable technico-commercial en agro-équipements / Responsable technico-commercial en agro-fouritures **BTSA** Technico-commercial spécialité produits alimentaires **TH** Distri-manager

Filière du cheval

CAPA Maréchalerie / Soigneur d'équidé **BEPA** Activités hippiques, spécialité entraînement de cheval de compétition **BP** JEPS Activités équestres / JEPS équitation **BAC Pro** Conduite et gestion d'une exploitation agricole option production et valorisation du cheval **BTM** Maréchal ferrant **BAPAAT** Loisirs de pleine nature, support randonnée équestre

Les métiers de l'industrie

Agroalimentaire

CAPA Industries agro-alimentaires **BP** Industries agro-alimentaires **BAC Pro** Bio-industries de transformation **BTS** Qualité dans les industries alimentaires et les bio-industries **BTSA** Industries agro-alimentaires

Automatisme et production industrielle

CAP Conduite de systèmes industriels **BAC Pro** Maintenance des équipements industriels / Pilotage de systèmes de production automatisée **BTS** Industrialisation des produits mécaniques / Conception des produits industriels **BTS** Contrôle industriel et régulation automatique / Maintenance industrielle / Mécanique et automatismes industriels **MC** Maintenance des matériels oléo hydrauliques et pneumatiques **Autre** Diplôme d'ingénieur du CNAM Automatique / Informatique industrielle - Diplôme d'ingénieur du CNAM Mécanique et automatismes industriels Option logistique / Option production / Option Maintenance

Chimie

Autre Diplôme d'ingénieur en Chimie

Chaudronnerie, structures métalliques

CAP Réalisation en chaudronnerie industrielle **BAC Pro** Technicien en chaudronnerie industrielle / Technicien Aérostructure **BTS** Constructions métalliques / Conception et réalisation d'ouvrages chaudronnés

Electronique, électrotechnique, énergétique

BAC Pro Technicien froid conditionnement air / Electrotechnique, énergie, équipements communicants / Systèmes électroniques numériques **BTS** Fluides, énergies, environnement, Option maintenance des systèmes fluidiques et énergétiques / Option génie frigorifique Systèmes électroniques / Domotique / Electrotechnique **Licence** Energies renouvelables

Mécanique et fonderie

BAC Pro Etude et définition de produits industriels / Mise en oeuvre de matériaux métalliques / Technicien outilleur **BAC Pro** Technicien d'usinage / Technicien modeleur **BTS** Assistance technique d'ingénieur Conception de produits industriels / Études et réalisation d'outillages / Mise en forme alliages moulés / Mise en forme matériaux par forgeage / Etude et réalisation d'outillages / Industrialisation de produits mécaniques **Autre** Diplôme d'ingénieur spécialité mécanique

Les métiers du bâtiment et des travaux publics

Gros-œuvre

CAP Charpentier bois / Conduite d'engins de travaux publics et carrières / Constructeur en béton armé du bâtiment / Constructeur de routes / Constructeur en canalisation de travaux publics / Couvreur / Maçon / Maintenance des matériels Option matériels de travaux publics et de maintenance **BAC Pro** Technicien du bâtiment organisation et réalisation du gros oeuvre / Travaux publics / Technicien constructeur bois / Intervention sur le patrimoine bâti **MC** Zinguerie **BP** Charpentier / Maçon / Couvreur **DUT** Génie civil **BTS** Bâtiment / Travaux publics / Systèmes constructifs bois et habitat **Autre** Diplôme d'ingénieur du Bâtiment Et travaux publics / Diplôme d'ingénieur génie énergétique bâtiment

Equipements

CAP Installateur sanitaire / Installateur thermique / Préparation et réalisation d'ouvrages électriques **MC** Maintenance en équipement thermique individuel **BP** Installations et équipements électriques / Monteur en installations de génie climatique

Finitions

CAP Carreleur mosaïste / Peintre applicateur de revêtement / Plâtrier plaquiste / Maintenance des bâtiments de collectivités **BP** Peinture revêtement / Plâtrier plaquiste **BAC Pro** Aménagement finition

Serrurerie-métallerie

CAP Serrurier-métallier

Bois et dérivés

CAP Menuisier : fabricant de menuiserie, mobilier et agencement / Menuisier installateur **BP** Menuisier

Chaudronnerie, structures métalliques

BTS Constructions métalliques / Réalisation d'ouvrages chaudronnés

Les métiers

Les métiers et formations accessibles par apprentissage



FICHE
5
suite

Electronique, électrotechnique, énergétique

BAC Pro Technicien froid conditionnement air / Systèmes électroniques numériques **BTS** Domotique / Fluides, énergies, environnement Option : maintenance des systèmes fluidiques et énergétiques / Option génie frigorifique **Licence** Énergies renouvelables **Autres** Ingénieur Génie énergétique bâtiment

Les métiers de l'automobile

CAP Carrosserie réparateur / Maintenance de véhicules automobiles Option véhicules particuliers / Option véhicules industriels / Option motos / Peinture en carrosserie **BAC Pro** Carrosserie / Maintenance de véhicules automobiles Option voitures particulières / Option motos / Option véhicules industriels **MC** Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile **BTS** Après-vente automobile : véhicules particuliers

Les métiers de bouche

CAP Boucher / Boulanger / Charcutier - traiteur / Pâtissier / Poissonnier **BP** Boucher / Boulanger / Charcutier-traiteur / Cuisinier / Restaurant **BTM** Pâtissier **MC** Boulangerie spécialisée / Employé traiteur / Pâtisserie, glacierie, chocolaterie, confiseries spécialisées

Les métiers de l'hôtellerie et de la restauration

CAP Cuisine / Restaurant / Services en brasserie-café / Services hôteliers **BP** Cuisine / Restaurant / Gouvernante **BAC Pro** Restauration **MC** Cuisinier en desserts de restaurant / Employé barman

Les services aux entreprises et collectivités

Transport et logistique

CAP Agent d'entreposage et de messagerie / Conduite routière **BAC Pro** Logistique **TH** Responsable logistique

Gestion - Administration - Services à l'industrie

BAC Pro Secrétariat / Services accueil assistance conseil **BTS** Management des unités commerciales / Assistant de gestion PME PMI / Assistant de manager / Comptabilité et gestion des organisations **Licence Pro** Management de la qualité / Métiers de l'eau et de l'environnement **Licence** Sciences du travail, ressources humaines et relations sociales / Énergies renouvelables / Éco-gestion gestion d'entreprises **Master** Management Ressources Humaines (2^{ème} année) Autre Diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) / Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG) / Brevet supérieur consulaire : commerce et distribution / Titre homologué Responsable qualité, sécurité, environnement (R) **DUT** Hygiène, sécurité, environnement

Informatique

BTS Informatique de gestion / Option administrateur de réseaux / locaux d'entreprise Option développeur d'applications / Informatique et réseaux pour l'industrie et les services techniques **Licence Pro** Ingénierie de la conception informatisée / Automatismes réseaux et télémaintenance **Master** MIAGE, OSIE, 2COM, EEAI

Divers

CAP Opérateurs des industries de recyclage **BP** Agent technique de prévention et de sécurité

Les services aux personnes

Coiffure et esthétique

CAP Coiffure / Esthétique et cosmétique **MC** Coloriste permanentiste / Styliste visagiste **BP** Esthétique cosmétique parfumerie / Coiffure / Option styliste visagiste / Option coloriste permanentiste

Santé

BAC Pro Optique lunetterie **BP** Préparateur en pharmacie **BTS** Opticien lunettier

Sanitaire et social

CAP Petite Enfance / Petite Enfance (1 an) **BAC Pro** Hygiène et environnement **Autre** Diplôme d'état d'éducateur spécialisé / Diplôme d'état de moniteur éducateur / Diplôme d'état d'ambulancier

Services à la personne

CAPA Services en milieu rural **BAC Pro** Services en milieu rural / Services de proximité et vie locale **BTSA** Services en espace rural

Assurance - Banque

BTS Banque option marchés des particuliers / Négociation et relation client **Licence Pro** Conseiller gestionnaire clientèle de particulier / Banque finance assurance **Licence** Assurance gestion des sinistres

Les métiers du commerce, de la vente et animation

Vente et commerce

CAP Employé de commerce multispécialités / Employé de vente spécialisé / Option produits alimentaires / Option produits d'équipement courant / Fleuriste **BP** Fleuriste **BAC Pro** Commerce / Vente : prospection, négociation, suivi de clientèle / Services **MC** Assistance, conseil, vente à distance / Vendeur spécialisé en produits techniques pour l'habitat **BTS** Management des unités commerciales / Négociation et relation client **BTS** Technico-commercial produits alimentaires **DUT** Techniques de commercialisation **TH** Distri manager (Niveau II) Responsable commercial (Niv II) Technicien des forces de vente (Niveau IV) Technicien supérieur des forces de vente (Niveau III) Manager commercial (Niveau II) **Autre** ESC (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année) ISAM (3^{ème} année)

Vente dans l'agriculture

BAC Pro Technicien conseil vente en productions horticoles et de jardinerie / Technicien conseil vente de produits alimentaires et qualité **CS** Responsable technico-commercial en agro-équipements / Responsable technico-commercial en agro-fournitures **BTSA** Technico-commercial spécialité produits alimentaires **TH** Distri-manager (Niveau II)

Animation

BP JEPS, Spécialité loisirs tous publics / JEPS, Animation sociale / JEPS Activités équestres / JEPS Équitation / JEPS Tourisme équestre **BAPAAT** Loisirs de pleine nature, support randonnée équestre **BTS** Métier de l'audiovisuel en 1+1

Retrouvez les établissements qui dispensent ces formations sur
www.planetemétiers.picardie.fr



PICARDIE

LA RÉGION

ensemble, réinventons la Picardie

Planète métiers Picardie



Besoin d'infos sur les métiers ?

Planète métiers Picardie est un site d'aide à l'orientation.

www.planetemetiers.picardie.fr

Contact

accueil@picardie.fr

N° Vert 0 800 02 60 80

